

CLIMAPRESSE



LA TECHNOLOGIE ADIABATIQUE... VOUS CONNAISSEZ ?

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET EXCELLENTE ALTERNATIVE
AU TOUR D'EAU

GALA RECONNAISSANCE:
17 NOVEMBRE 2017 P.10

LE 41^e TOURNOI DE GOLF –
RÉGION DE MONTRÉAL P. 6

NE RENONCEZ PAS À VOTRE DROIT À
L'HYPOTHÈQUE LÉGALE SANS LE SAVOIR ! P. 20

UNE PUBLICATION
DE LA
CETAF

L'AVENIR DES CONTENANTS DE GAZ



TROIS SOUHAITS RÉALISÉS

20 à 30% plus de gaz

45% plus léger

100% plus intelligent

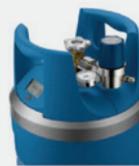
- Plus de gaz signifie plus de travail effectué
- La moitié du poids signifie plus facile à transporter
- L'affichage interactif indique la quantité de gaz restante
- Un avertisseur intégré détecte le bas niveau de gaz avant que la bouteille soit vide
- Les poignées protectrices préviennent les dommages au détendeur
- Détendeur haute performance de petit format
- Poignées robustes
- Formats 20 l et 10 l



Affichage avec alarme de bas niveau 25%



Base roulante et amovible



Régulateur haute pression



Poignée de transport

Disponible chez Master, **distributeur officiel des bouteilles GENIE® de Linde**

MOT DU PRÉSIDENT

5 À VOS AGENDAS :
VOICI LES ÉVÉNEMENTS DE L'AUTOMNE

NOUVELLES DE LA CETAF

- 6** Retour sur le 41^e tournoi de Golf – Région de Montréal
- 10** Gala Reconnaissance 2017
- 16** Ne sois pas frileux... ose la formation !

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

- 17** Enviroair inaugure ses nouveaux bureaux
- 18** 35^e anniversaire d'Enertrak : l'équation du succès

COLLABORATEURS

- 20** Ne renoncez pas à votre droit à l'hypothèque légale sans le savoir !
- 21** Surplus d'argent à distribuer aux actionnaires : Possibilités et impacts fiscaux

22 BABILLARD

Le Groupe Master inc.....	2	Lussier Dale Parizeau.....	15
Trane	4	Hewitt.....	17
JESS HVAC Ltée.....	9	Enertrak.....	19
Descair.....	11	Wolseley.....	23
Stelpro	14	Ref Plus	24

COMITÉ EXÉCUTIF

Guillaume Le Prohon,
LeProhon Inc. - Président

Michel Chagnon, Réfrigération Actair
1^{er} Vice-président entrepreneur

Nadine Constantineau, Mistral Ventilation
2^e Vice-présidente entrepreneur

Patrice Lavoie,
Pro Kontrol - Vice-président fournisseur

Simon L'Archevêque,
H.V.A.C. Inc. - Secrétaire

Benoît Perreault, Névé Réfrigération -
Trésorier

Joël Grenier,
MC Ventilation - Président sortant
Claudette Carrier, Directrice générale

ADMINISTRATEURS

Gilles Archambault, Loue Froid
Frédéric Bédard, Navada

Sylvain Bourret, Air Technologies Plus

André Brassard, MECA Contrôle

Jonathan Desabrais, Ventilation MFC

Dominic Desrosiers, Groupe Master

Jeff Clarke, Enviroair industries

Sylvain Peterkin, Daikin / Goodman

Claude Rivard, Réfrigération R & S

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉDITRICE

Claudette Carrier

RÉDACTION

Claudia Beaumier

Claudette Carrier

PUBLICITÉ

CONCEPTION ET RÉALISATION
Fleur de lysée design graphique
514 528-8618

ABONNEMENT

Membres CETAF : Gratuit
Non-membres CETAF : 50 \$ + taxes
Étudiants : 35 \$ + taxes

RÉALISATION

La technologie adiabatique... Vous connaissez ?

12



NOUVELLES DE LA CETAF

Nouvelle formation:
Augmentez vos revenus avec une saine gestion

15



DROITS D'AUTEUR

Les articles sont publiés sous la responsabilité exclusive de leur auteur. Toute reproduction, traduction et adaptation d'un article, même partielle, doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la CETAF. La source devra être mentionnée et un exemplaire du média sera alors envoyé à la CETAF.

Le masculin est utilisé ici sans aucune discrimination et uniquement pour faciliter la lecture des textes.

TIRAGE : 2 100

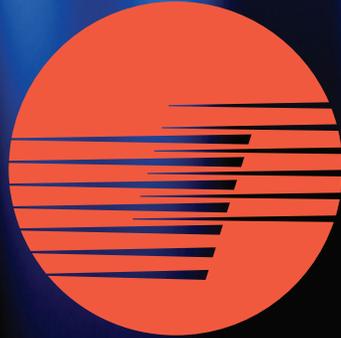
PARUTION : BIMESTRIELLE (SIX NUMÉROS PAR ANNÉE)

CLIMAPRESSE est une revue technique et professionnelle d'expression française publiée par la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF). Elle vise à informer les membres de la CETAF, ainsi que tous les professionnels de l'industrie du traitement de l'air et du froid des secteurs commercial, industriel, institutionnel et résidentiel. Par l'échange d'informations, elle contribue à l'avancement de l'industrie et à une protection accrue des professionnels.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-1849

PLEIN GAZ

AVEC



TRANE[®]

Centres de distribution

10%
de rabais

**Promotion sur les
bouilloires et chauffe-eau**

N **NORITZ**[®]
TANKLESS WATER HEATERS

VALIDE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017

À VOS AGENDAS : VOICI LES ÉVÉNEMENTS DE L'AUTOMNE



Guillaume Le Prohon

Tout d'abord, je veux féliciter les organisateurs de notre 41^e édition du tournoi de golf de la région de Montréal, tenu le 25 août dernier. Encore une fois, l'événement fut un grand succès avec 380 participants. Sur recommandation de certains de nos membres, nous avons organisé, avec la collaboration de Jean-Pierre Le Gresley, une randonnée cyclosportive qui a réuni près d'une trentaine de participants. L'engouement des amateurs de vélo porte à croire que l'expérience sera répétée en 2018. Un MERCI particulier aux nombreux partenaires de l'événement, dont vous trouverez la liste à la page 7, ainsi qu'à monsieur Le Gresley.

Ensuite, je souhaite revenir sur un point soulevé dans le dernier numéro concernant les travaux bénévoles. Le règlement relié à ce dossier devait justement permettre la réalisation de plusieurs travaux bénévoles de construction dans les établissements scolaires, de santé et autres. Selon La Presse canadienne, celui-ci « n'a toujours pas été publié, contrairement à ce qui avait été annoncé » le 25 avril dernier par la ministre du Travail, Dominique Vien. Est-ce un présage de réflexion? Il va donc de soi que c'est un dossier à suivre avec la plus grande des attentions.

De plus, avec la saison estivale qui est maintenant terminée, je pense que le moment est idéal afin de planifier le perfectionnement de LA main-d'œuvre. Nous le savons, la concurrence dans notre industrie est très forte et la qualification du personnel ne peut être négligée. La formation continue est devenue un élément essentiel à intégrer dans sa stratégie d'affaires, dans le but de répondre aux attentes toujours grandissantes de notre clientèle. C'est pourquoi nous avons, à la CETAF, une offre de perfectionnement professionnel adaptée aux besoins de nos membres. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance de notre programme de formations, qui comprend un nouveau cours donné par monsieur Réjean Cloutier, qui a comme sujet l'augmentation de vos revenus dans le cadre d'une saine gestion (p.15-16).

Enfin, sortez vos agendas, car cette fin d'année sera effervescente à la Corporation! Je vous rappelle que, le 17 novembre prochain, nous tiendrons le Gala Reconnaissance avec, entre autres, la participation du Famous Live Band et de l'humoriste Mario Tessier. Ensuite, joignez-vous à nous le 29 novembre pour l'Assemblée générale annuelle afin de constater l'ensemble des actions réalisées par la Corporation au cours des douze derniers mois. Finalement, vous trouverez en insertion de ce magazine toutes les informations pertinentes concernant le prochain Forum réfrigération organisé conjointement avec le chapitre de Montréal de l'ASHRAE et la CETAF. Cet événement présentera une dizaine de conférences qui aideront les participants à mieux comprendre les technologies avec lesquelles ils sont parfois moins familiers et à jouer un rôle plus proactif auprès de leur clientèle. Ne manquez pas ce rendez-vous incontournable qui se déroulera le 5 décembre au Club de Golf Métropolitain.

En terminant, je tiens à tous vous remercier pour l'appui que vous m'avez accordé dans le cadre de mon mandat à la présidence de la Corporation. Je remercie l'ensemble de mes collègues, les membres des différents comités, sans oublier la permanence ainsi que notre directrice générale, madame Claudette Carrier. Comme vous le savez, à l'issue de cette l'assemblée générale annuelle, une nouvelle personne sera élue à la présidence. Je profite de ce dernier texte afin de lui souhaiter le meilleur des succès et de lui offrir mon soutien total.

Au plaisir de continuer à vous côtoyer dans les différentes activités de la CETAF.

Guillaume Le Prohon
Président

DE LA NOUVEAUTÉ POUR CETTE 41^e ÉDITION

 NOUVELLES DE LA CETAF

Par Claudia Beaumier

C'est le vendredi 25 août dernier que la CETAF tenait son 41^e tournoi de golf pour la région métropolitaine. Encore une fois, un nombre considérable de joueurs se sont disputé les grands honneurs. Parallèlement à cette troupe de golfeurs réunis sur le vert, plus d'une vingtaine de cyclistes se sont également rassemblés afin de sillonner la belle région de Mont-Tremblant sur 69 ou 83 km. Ce nouveau volet à deux roues a suscité beaucoup d'enthousiasme et l'engouement des participants, au grand plaisir des organisateurs. Les deux segments de l'événement se sont ensuite métamorphosés en fin de journée, permettant ainsi à plus de 380 convives de troquer bermudas, polos et maillot de vélo pour une tenue décontractée. La combinaison parfaite pour venir célébrer cette édition autour d'un savoureux banquet directement au Fairmont Tremblant.



DU TOURNOI DE GOLF - MONTRÉAL

Merci aux commanditaires

BSDQ
CALIBRAIR INC.
COMPAGNIE JESS LTÉE
DESCAIR
EMERSON
ENERSOL INC.
ENERTRAK INC.
ENGINEERED AIR
ENVIROAIR INDUSTRIES
FAIRMONT LE MANOIR TREMBLANT
FANTECH LTÉE
GAZ MÉTRO
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC AUTOMOBILE
KEEPRITE RÉFRIGÉRATION
LE GROUPE MASTER INC.
L'ES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M.
LOUE-FROID INC.
LUSSIER DALE PARIZEAU
MARTEL & MARTEL
PATRICE LÉVESQUE ING.
PRO KONTROL
R.G. TECHNILAB
REFPLUS INC.
SCI MONTRÉAL
SOLUTIONS SANTÉ SÉCURITÉ
STATION MONT-TREMBLANT
STELPRO DESIGN
THERMOLEC LTÉE
TRANE
WOLSELEY CVAC/R



LES GAGNANTS :



Meilleur quatuor :

Véronique LeProhon
Patrick Céré

Yvan Laberge
Sébastien Dupont

PARCOURS LE DIABLE

Balle la plus longue (Trou n°1)

Offert par Engineered Air
Dany Pelletier

Balle la plus près du trou (Trou n°8)

Offert par Calibrar inc.
Guy Daigle

CONCOURS : BATTEZ LE PRO

Offert par Descair
Pierre Martin

PARCOURS LE GÉANT

Balle la plus longue (Trou n°1)

Offert par Fantech ltée
André Bourrelle

Balle la plus près du trou (Trou n°6)

Offert par Calibrar
Francis Sanche

Balle la plus longue (Trou n°17)

Offert par Stelpro Design
David Simoneau

AUTRES PRIX

Carte cadeau SAQ (1) : Donald Simard

Carte cadeau SAQ (2) : Yves Lefebvre

Ensemble cadeau Gaz Métro :

Luc Boulianne

Partie de golf : Johanne Lamy

Une nuitée au Fairmont Tremblant (1) :

Tony Caruso

Une nuitée au Fairmont Tremblant (2) :

Martin Gingras

Carte cadeau - Boutique vélo (1) :

Marc-André Ravary

Carte cadeau - Boutique vélo (2) :

Nicholas Lajoie

Voyage : Marc Desbiens

Merci aux bénévoles

Gilles Archambault (Loue-Froid inc.)

Frédéric Bédard (Navada ltée)

Sylvain Bourret

(Air Technologies Plus inc.)

Nadine Constantineau

(Mistral Ventilation inc.)

Joël Grenier (Mc Ventilation)

Luc Larivière (Le Groupe Master inc.)

Patrice Lavoie (Pro Kontrol)

Guillaume Le Prohon (Leprohon)

Benoît Perreault (Névé réfrigération inc.)

Sylvain Peterkin (Daikin)

TOUT UN SUCCÈS POUR LA 1^{ère} ÉDITION DE LA RANDONNÉE CYCLISTE



JESS
HVAC
Depuis 1958

Nouvel ajout à notre famille



SÉRIE AHX
AÉROTHERME ANTIDÉFLAGRANT
APPROUVÉ ATEX/IECEX



SÉRIE ORA-C
RIDEAU
D'AIR



SÉRIE OAS
AÉROTHERME SUSPENDU
COMMERCIAL INDUSTRIEL



SÉRIE ODS
AÉROTHERME
VERTICAL



La Compagnie Jess Ltée
400 Boul. Lebeau
Montréal, Québec Canada H4N 1R6
Tél.: (514) 333-3188 | Sans frais: 1-866-733-3188

Pour connaître tous produits disponible, visitez le site de web
jesshvac.com

GALA RECONNAISSANCE 2017 : LE 17 NOVEMBRE



NOUVELLES DE LA CETAF

Par Claudia Beaumier

Le Gala Reconnaissance 2017 aura lieu le 17 novembre prochain au Club de Golf Le Mirage à Terrebonne. Le processus de sélection, auquel les membres ont participé activement, a pris fin le 29 septembre prochain. Le comité de sélection commencera sous peu l'étude des noms proposés pour déterminer qui seront les trois gagnants de cette toute nouvelle édition.

Le Gala Reconnaissance souligne annuellement les contributions exceptionnelles de trois membres de la CETAF. On y remet trois prix qui rendent hommage à ces personnes remarquables pour leurs mérites professionnels, leur leadership et leur implication dans l'industrie du CVAC ou auprès de la CETAF. Ces distinctions sont l'expression de la vision des membres sur leur industrie et des personnes qui s'y démarquent. Cette reconnaissance est d'autant plus empreinte de signification que la participation des membres à la sélection des lauréats a été importante.

Trois prix distincts

Les prix Reconnaissance de la CETAF sont accordés selon différentes perspectives qui caractérisent l'activité professionnelle et corporative des membres.

Le prix **Bâtisseur** récompense un chef d'entreprise qui, par son leadership et ses réalisations (création et gestion d'entreprises), a enrichi le patrimoine industriel québécois, que ce soit à l'échelle du Québec ou de sa région.

Le prix **Hommage** souligne la carrière d'un membre de l'industrie dont les contributions générales ou le parcours exemplaire ont marqué de façon permanente et continue l'histoire et le développement de l'industrie du CVAC ou de la CETAF.

Le prix **Personnalité** reconnaît le mérite d'un membre qui s'est distingué par ses qualités personnelles, par son engagement, son dévouement ou sa résilience face à des situations difficiles et dont l'exemplarité a pu avoir une influence dans son environnement professionnel.

Les précédents lauréats

Dans leur courte histoire, les Prix Reconnaissance ont déjà couronné douze lauréats. En 2011, les trois prix Bâtisseur, Hommage et Personnalité avaient été attribués respectivement à MM. Michel Le Prohon (leprohon inc.), Serge Labelle (Descair) et Serge Dubé (Groupe CSC). En 2012, les gagnants avaient été MM. Sam Trak (Enertrak inc.), Albert Couture (Almacorp inc.) — remis en son absence à Martin Deschênes de Groupe Deschênes, et Donald Tremblay (Mauvalin inc.) — remis en son absence à Germain Gendron de Mauvalin inc.. En 2013, MM. Réjean, Guy, Jacques, Jocelyn et Jean-Yves Duchesne (Ventilation G. R.) avaient obtenu collectivement le prix Bâtisseur, alors que M. Jean-Guy Lahaie (Groupe Master) recevait le prix Hommage et que Richard Larocque (HVAC inc.) était désigné Personnalité de l'année. En 2014, année de la célébration du 50^e de la Corporation, les prix ont été remis aux anciens présidents pour souligner la qualité de leurs contributions exceptionnelles à l'essor de la

CETAF. 2015 marquait la 5^e édition du Gala. Pour l'occasion, les lauréats furent messieurs Pierre Martin et Marc Bergeron (Pro Kontrol) pour le prix Bâtisseur, tandis que le prix Hommage a été remis à Roger Brideau (Le Groupe Master). La dernière statuette a été remise à Robert Thivierge (Mécanicair) pour le prix Personnalité. L'an dernier, un nombre record de candidatures a été soumis au comité de sélection. Finalement, en 2016, Monsieur Zev Kopel (Neptronic / JESS) a remporté le prix Bâtisseur, alors que le prix Hommage a été remis à Yves Rousseau (Ventilex inc.). L'attribution des grands honneurs s'est conclue par la distribution du prix Personnalité à Jean-Guy Perreault (Névé Réfrigération inc.).

Un événement exceptionnel

Le Gala Reconnaissance 2017 sera à la hauteur de ce qu'il célèbre : l'excellence dans notre industrie. Les organisateurs répètent l'expérience des éditions précédentes en optant de nouveau pour le cadre magnifique qu'offre la très belle salle de réception du Club de Golf Le Mirage à Terrebonne. Le site est enchanteur et l'accueil qui sera réservé à nos membres saura assurément plaire à tous.

Le Gala et les Prix Reconnaissance sont organisés par le Comité des événements spéciaux de la CETAF : Gilles Archambault, Frédéric Bédard, Sylvain Bourret, Nadine Constantineau, Joël Grenier, Luc Larivière, Patrice Lavoie, Benoit Perrault et Sylvain Peterkin, responsable du comité.

Si les Prix Reconnaissance rendent d'abord hommage à des personnes distinctes pour leur mérite et leurs succès, ils sont également la célébration de notre Corporation et de ses membres. C'est un rendez-vous à ne pas manquer! ▽



Gala Reconnaissance

Prenez crayon et agenda, le Gala Reconnaissance de la CETAF arrive à grands pas. Ne manquez pas la chance de venir célébrer, en compagnie de vos pairs, cet événement qui est dorénavant un incontournable de notre industrie! Cette 7^e édition saura certainement être à la hauteur de vos attentes.

Les organisateurs vous proposent :

- Un voyage dans le temps avec le groupe de musique **Famous live band** qui passera en rétrospective tous les classiques des dernières décennies jusqu'à aujourd'hui.
- Véritable bête de scène, c'est dans une ambiance électrique que **MARIO TESSIER** dégage une énergie à couper le souffle. Il vous fera rire aux éclats avec ses petits clin d'oeil aux colorés personnages des Grandes Gueules.

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT SUR NOTRE SITE INTERNET
WWW.CETAF.QC.CA

THERMOPOMPES MURALES

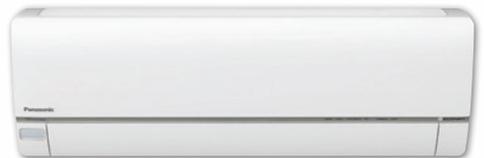
Panasonic®

Panasonic a produit plus de 100 millions*
de climatiseurs et thermopompes
distribués mondialement.

SÉRIE RE

EXTERIOS E

NORDIC XE



Panasonic® dans le classement Interbrand :
7^e meilleure marque mondiale japonaise en 2017
68^e meilleure marque mondiale en 2016

JUSQU'À
30,6
SEER

JUSQU'À
14,0
HSPF

CHAUFFAGE
JUSQU'À
-26°C

Garantie
JUSQU'À
10 ans



Use of the AHRI Certified™ mark indicates a manufacturer's participation in the certification program. For verification of certification for individual products, go to www.ahridirectory.org

*Données en date de fin 2014

Faites partie de notre réseau exclusif de concessionnaires Panasonic.
Pour plus d'informations, écrivez-nous à communication@descair.ca.

Distributeur exclusif au Québec

DESCAIR

LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES
Membre platine

514 744-6751 ou 1 800 361-7735 | descair.ca | [f/descair](https://www.facebook.com/descair)

Montréal Laval Longueuil St-Laurent St-Hubert Québec

NOUVELLE
SUCCURSALE

Chauffage Ventilation Climatisation Réfrigération

Magasinez en ligne sur descair.ca
▶ 24/7 ▶ Disponible sur PC, tablette et téléphone intelligent

MON COMPTE | MES TRANSACTIONS | MES LISTES | MON HISTORIQUE | MES RECHERCHES | MA RÉALITÉ

LA TECHNOLOGIE ADIABATIQUE... VOUS CON EXCELLENTE ALTERNATIVE À LA TOUR D'EAU

 RÉALISATION

Par Michael C. Delgado, ing.

L'économie de l'énergie liée à la protection de l'environnement est l'une des questions les plus abordées au cours de ce siècle dans notre industrie. La mécanique du bâtiment a un très grand impact sur ce qui précède. C'est pour cela que les techniques de refroidissement d'un produit ou d'un fluide en utilisant le moins d'énergie possible et en provoquant le moins de dommages possible à l'environnement ont donné le ton au perfectionnement du système de refroidissement adiabatique.

Le manufacturier québécois Ref-Plus a développé cette technique sur les refroidisseurs de fluide et condenseur en 2016. L'entrepreneur AERO mécanique Turcotte a procédé à l'installation du prototype chez son client, Fordia, au printemps 2017.

Le mandat

Fordia est une compagnie du secteur de l'exploitation minérale et des industries de forage géotechnique et environnemental. Elle fournit des solutions de forage de première qualité faisant appel à des outils diamantés ainsi que du matériel, des accessoires et des services de forage.

Dans le procédé de fabrication des outils, Fordia avait besoin d'une alimentation en l'éthylène glycol à une température maximale de 95 °F pendant toute l'année. En utilisant le système conventionnel aérorefroidisseur (« dry cooler »), il n'est pas possible d'arriver à la température requise lorsque le thermomètre extérieur indique 92 °F. Dans ce type de situation, l'ajout d'un refroidisseur mécanique était donc requis.



L'aérorefroidisseur est un simple échangeur eau/air : un ou plusieurs ventilateurs forcent le passage de l'air extérieur pour accélérer le refroidissement.

Cette batterie d'échange convient en toute saison, puisqu'en ajoutant un antigel (type glycol), elle est insensible au gel.

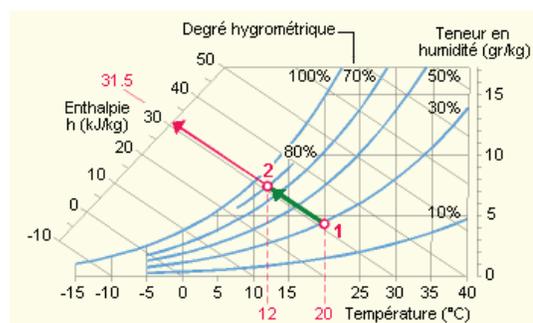
Stratégie afin de répondre aux besoins

Le refroidisseur de fluide adiabatique « OptiMistPlus » est proposé dans le but de faire face à la problématique de départ.

Ce système utilise un processus naturel de refroidissement de l'air en évaporant une petite quantité d'eau pour prérefroidir l'air entrant dans un échangeur de chaleur. Un système de collecteurs avec des buses d'atomisation génère un brouillard de gouttelettes d'eau ultrafines dans l'entrée de l'air de l'unité. Un contrôle de modulation (50 à 100 %) réglera le refroidissement de l'air à l'exigence du travail en réduisant la quantité d'eau utilisée.

Principe de base

Le principe est le suivant : si de l'air chaud et sec traverse un filet d'eau, il en provoque l'évaporation. La chaleur nécessaire à la vaporisation d'eau étant extraite de l'air, celui-ci se refroidit.



Par exemple, de l'air à 20 °C, 30 % HR, traversant un nuage d'eau voit sa température atteindre 12 °C en se chargeant d'humidité.

Les gouttelettes d'eau s'évaporent spontanément, absorbant l'énergie de l'air, qui est par conséquent refroidi et entre en contact avec la bobine à ailettes à une température plus basse. De cette façon, l'échangeur de chaleur peut dissiper la quantité nominale de chaleur même lorsque le climat est plus chaud que prévu. Notez que les particules d'eau atomisée ne s'évaporent pas complètement avant d'atteindre la bobine à ailettes, à la fois en

raison de la courte distance disponible et des variations dans les conditions d'air extérieur; par conséquent, les ailettes de l'échangeur de chaleur sont mouillées, ce qui augmente encore l'efficacité globale du système.

Description du système

Le système se présente en deux sections. La section d'atomisation et le module de filtration/contrôle.

Les condenseurs à refroidissement par air et les refroidisseurs de fluide ou de gaz sont équipés de collecteurs installés en usine, inclinés et drainables, avec des buses d'atomisation et un solénoïde d'évent d'air. Toute la tuyauterie doit être inclinée vers le module de filtration/contrôle.

Le module de commande nécessite un raccord eau de ville et un raccord de drain. L'unité fonctionnera avec 115v ou 230v, 1 phase, 60 Hz. Les tuyaux d'eau et le câblage de contrôle du module de filtration/contrôle à l'unité extérieure sont installés sur le terrain par des entrepreneurs agréés.

Le refroidisseur de fluide adiabatique utilisé pour ce projet nécessite une pression d'eau minimale de 60 PSIG (140 pi), pendant les jours les plus chauds, à l'entrée du collecteur de l'unité extérieure. Ceci est nécessaire

pour une atomisation efficace de l'eau. Des pompes d'appoint d'eau optionnelles sont disponibles dans une zone de basse pression d'eau de ville ou sur de grands bâtiments. La pression supplémentaire est d'environ 69 PSIG (160' têtes) pour 3 USGPM et 67 PSIG (155' têtes) à 4 USGPM. Pour une meilleure atomisation, utiliser 100 PSIG (230 pi) de pression à l'entrée du collecteur.

Une pompe à haute pression supplémentaire est également disponible pour un système avec un réservoir de récupération d'eau.

Le traitement d'eau en trois étapes

Les systèmes OptiMistPlus sont fournis avec un traitement complet de l'eau.

1. La première étape est l'utilisation d'un filtre plissé, synthétique, nettoyable, à

NAISSEZ? ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET

basse perte de pression, afin de filtrer les sédiments de plus de 20 microns.

- La deuxième étape est l'usage d'un système Anti-Scale. Cela empêche la formation de calcaire en transformant les minéraux de dureté dissous en particules cristallines microscopiques inactives. C'est une solution pratiquement sans maintenance.
- La troisième étape est une lumière UV qui tue les bactéries ou les virus de l'eau entrante, rendant notre système le plus sûr possible.

Ce système de traitement d'eau à la source, jumelé à une atomisation au final, n'est pas assujéti à toutes les nouvelles réglementations d'entretien dispendieux que les tours d'eau doivent subir.

La consommation d'eau est vraiment faible en comparaison aux systèmes à tour d'eau et de la technologie de refroidissement par évaporation. En combinant ce système avec des ventilateurs à bas niveau de bruit, il est possible d'obtenir une consommation maximale de 0.39 USGPM par ventilateur.

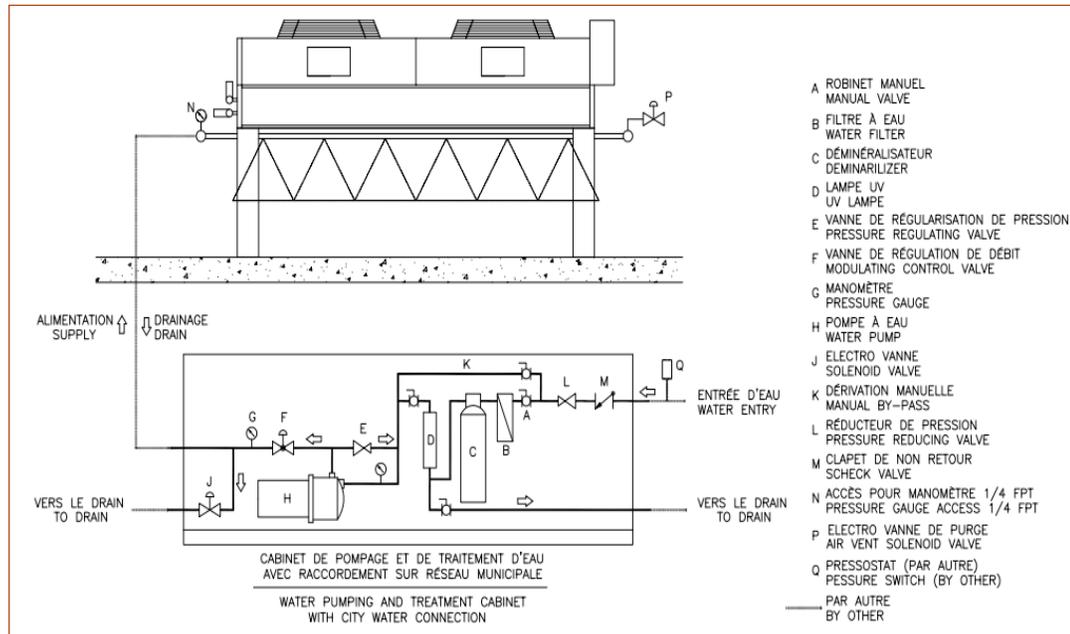
Quantity approximative d'eau requise par ventilateur en USGPM

- ▶ Humidité relative : 60% HR 50% HR 40% HR
- ▶ (F)(C)VR moteurs 8 pôles 0.23 0.28 0.32
- ▶ (F)(C)BR moteurs 6 pôles 0.28 0.33 0.39
- ▶ Inklus la perte de 10% d'eau
- ▶ Moteurs 8 pôles. ultra silencieux. 790 TPM. 1.25 kW. +- 9000 PCM

Contrôle

Les systèmes OptiMistPlus sont entièrement contrôlés par un automate. L'automate mesure la température de l'air à l'entrée du serpentin et influencera le débit d'eau de 50 % à 100 %. Le système utilise uniquement la quantité requise d'eau pour atteindre la température préprogrammée. Il enregistre l'heure de fonctionnement de chaque étape des filtres et il enverra des signaux de maintenance à l'entrepreneur de maintenance. L'automate envoie des alarmes s'il détecte tout problème dans le système. Un cycle de purge est également programmé lorsque le système ne fonctionne pas pendant une longue période et pour l'hiver.

Installation typique



Défis rencontrés

Le refroidissement de l'air est d'autant plus grand lorsque le climat est chaud et sec (un tel système est donc inutile dans les régions où le climat est tropical, c'est-à-dire où l'air chaud est déjà

être régulée avec précision, car elle dépend de l'hygrométrie extérieure, elle est d'autant plus efficace lorsque le climat est chaud et sec. Donc, pour bien ajuster les paramètres, l'entrepreneur a dû attendre un moment où les conditions ambiantes extérieures étaient chaudes et sèches.

Conclusion

En conclusion, l'adiabatique est non seulement une technologie qui réduit la consommation d'énergie, mais avec toutes les nouvelles réglementations municipales qui régissent la consommation d'eau d'aqueduc, elle devient un produit très intéressant pour une boucle d'eau fermée qui répond aux températures de condensation requises par des équipements frigorifiques en été. ▽

Michael C. Delgado, ing.



L'ALLIÉ PARFAIT POUR VOTRE ÉCHANGEUR D'AIR.

GARDEZ VOTRE VRC EN FONCTION MÊME PAR TEMPS TRÈS FROIDS !

Par période de grands froids, le SDHR donne un coup de pouce au VRC pour l'aider à maintenir une température de sortie confortable. Grâce à ses fonctions de modulation d'éléments et de maintien constant de la température, le SDHR est le support idéal pour tout VRC.



FINI LES SORTIES DU VRC FROIDES DURANT L'HIVER !



NOUVELLE FORMATION: AUGMENTEZ VOS REVENUS AVEC UNE SAINTE GESTION

 NOUVELLES DE LA CETAF

Par Réjean Cloutier

Depuis quelques années, je constate que travailler dans l'industrie de la construction nécessite des remises en question constantes. Nous devons revoir nos frais administratifs, évaluer notre position face à la concurrence, être ingénieux pour trouver de nouvelles techniques d'installation, etc.

Ayant eu un long parcours d'entrepreneur, je peux vous assurer que les résultats espérés ne sont pas très loin. Il suffit de prendre les décisions qui s'imposent au moment opportun et de ne pas hésiter à s'offrir un regard extérieur afin de revoir nos processus d'affaires et ainsi prendre un temps d'arrêt pour évaluer nos forces et nos faiblesses.

La formation offerte touche tous les problèmes que nous avons à résoudre régulièrement. Entre autres, les erreurs les plus souvent commises, les oublis et les frais à inclure lors de l'élaboration de nos soumissions. Une fois le contrat obtenu, il y a encore plusieurs éléments auxquels il faut faire attention, dont les clauses restrictives, les conditions de paiement et les retenues abusives qui ne sont que quelques exemples.

La réalisation des projets est également un sujet fort important. Comment gérer adéquatement les achats, les matériaux en stock, les outils et les équipements nécessaires à leur réalisation ?

Le volet administratif touche, quant à lui, les grandes lignes d'une gestion efficace. On y apprend comment évaluer le seuil de rentabilité, les frais auxquels il faut porter une attention immédiate et l'évaluation de nos coûts de projets dans le but de déterminer nos forces et nos faiblesses. Par la suite, un plan de développement des affaires nous indiquera l'orientation à privilégier.

Cette formation vous permettra de revoir vos procédures actuelles et celles qui devraient être mises en place, toujours dans le but d'assurer une croissance constante et une rentabilité adéquate. ▽

Réjean Cloutier, T.P.

Gestion Maira Inc.
Consultant en gestion de construction,
coaching, mentorat
Rejeancloutier.com
418-254-1905



Monsieur Réjean Cloutier agit à titre de consultant en gestion de construction, coaching et mentorat pour les entrepreneurs de la construction. Ses clients sont répartis à la grandeur de la province et touchent toutes les spécialisations de l'industrie.

Cumulant plus de 40 ans d'expertise dans le domaine de la gestion, M. Cloutier a travaillé dans plusieurs sphères d'activités : la conception de plans et devis, les soumissions, la réalisation de projets et la direction générale.

Son implication lui a permis de siéger à plusieurs comités : AECQ, CCQ, ASP, CMMTQ, etc.

Aussi, il agit à titre de formateur pour plusieurs associations et corporations de l'industrie.

L'expérience développée lui a permis de diriger plusieurs entreprises de toutes les spécialisations. Son implication auprès des entrepreneurs et gestionnaires a pour but d'améliorer la gestion et le contrôle de l'entreprise et, implicitement, d'augmenter la profitabilité de celle-ci.



Votre entreprise au coeur de nos priorités.

Lussier Dale Parizeau, fier partenaire
en assurances de la CETAF

Certaines conditions s'appliquent.



 Lussier
Dale Parizeau
Cabinet de services financiers

1 855 883-2462
LussierDaleParizeau.ca/cetaf

Ne sois pas frileux... ose la formation !

Développés à la suite d'une collecte de données exhaustive, certains de nos cours ont été conçus et mis en place pour les ferblantiers et les frigoristes dans le but de les outiller efficacement à POSER DE BONS DIAGNOSTICS.

Pour recevoir toutes les informations concernant la formation et les activités de la CETAF, écrivez-nous à l'adresse suivante: cetaf@cetaf.qc.ca

Plus de 15 cours disponibles

Session automne/ hiver 2017-2018

1. Analyse de fonctionnement de circuits de contrôle de réfrigération
2. Analyse de fonctionnement de circuits frigorifiques
3. Analyse de fonctionnement de systèmes de traitement d'air
4. Analyse de fonctionnement de systèmes de ventilation
5. Comment éviter les erreurs juridiques les plus fréquentes
6. Conception et installation d'un syst. de ventilation rés. autonome et exigences techniques novoclimat 2.0
7. Conception et installation d'un syst. de ventilation rés. centralisé et exigences techniques novoclimat 2.0
8. Brasage (réservé aux membres)
9. Contrôle des CFC/HCFC/HFC
10. Contrôle et régulation des circuits de réfrigération
11. Estimation de projets en mécanique du bâtiment
12. Initiation à la ventilation et au traitement de l'air dans les bâtiments
13. Initiation au fonctionnement des systèmes de réfrigération
14. Intervention sur les systèmes de réfrigération à l'ammoniac
15. Lecture et interprétation de plans et devis
16. Transport des matières dangereuses

Nouvelle formation - Janvier 2018



Introduction au Co2 en tant que réfrigérant

Pourquoi nous choisir ?

-  La majorité de nos cours sont reconnus par le Fonds de formation de la CCQ.
-  La CETAF est certifiée organisme formateur dans le cadre de la loi 90 (1%).
-  Le programme est bâti par compétences selon des experts de l'industrie.



ENVIROAIR CÉLÈBRE L'OUVERTURE DE SES NOUVEAUX BUREAUX



NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

Communiqué

Le 7 septembre dernier avait lieu à Ville Mont Royal, l'ouverture officielle des nouvelles installations d'Enviroair Industries Inc.

Tout au long de la journée plus de 350 clients se sont présentés pour non seulement y suivre de la formation technique donnée par une vingtaine de fournisseurs ayant des produits et technologies représentées par Enviroair mais aussi pour y rencontrer l'équipe et visiter les nouvelles installations de plus de 18,500 pi.ca.

Comme le précisait M. Jeff Clarke, président d'Enviroair Industries Inc, lors de la cérémonie d'ouverture :

« Enviroair a débuté vers la fin des années 90 avec une vision ; être un représentant manufacturier ayant des produits d'ingénierie de qualité supérieure, avoir du personnel qualifié et être diversifié. »



Dans l'ordre, Pierre Desroches, Philippe Roy, Anthony Jonkov et Jeff Clarke.

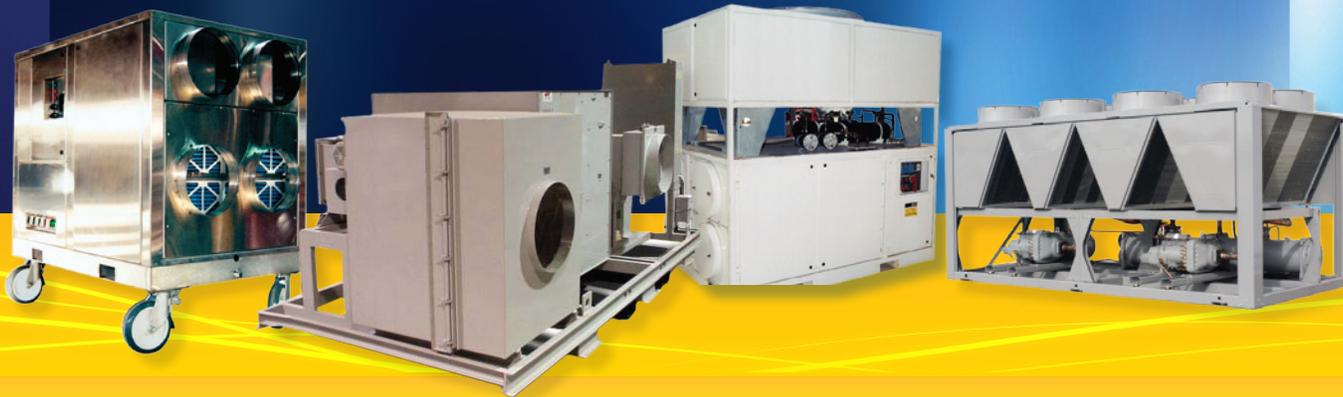
À la fin du discours de M. Clarke, le maire de Ville Mont-Royal a pu couper le ruban officiel de la cérémonie. Par la suite, les personnes présentes ont pu constater la rectitude de ce qui avait été mentionné. Enviroair a beaucoup

évolué dans les dernières années : croissance soutenue du nombre d'employés, changement d'adresses et de logos, ajouts à ses lignes de distribution et surtout un tournant vers une spécialisation hydronique. C'est tout ceci qui a convaincu Enviroair de faire une mise à jour avec ses clients afin de leur démontrer où ils en étaient rendus. Selon Pierre Desroches, l'un des fondateurs : « Les sites web c'est bien, mais rien ne vaut le face à face pour se parler et mieux se connaître : clients, représentants et manufacturiers. » Durant cette journée « Portes Ouvertes », plus de 20 ateliers ont été donnés à guichet fermé ce qui a fait dire à Anthony Jonkov, vice-président d'Enviroair Industries Inc : « La journée a clairement été un succès et ce fut très agréable de voir tous les sourires tout au long de la journée. Que de bons commentaires de nos clients et de nos manufacturiers. »

Cette journée marquait aussi le retour de la compagnie à Ville Mont-Royal, là même où tout avait débuté. Enviroair confirme que ses nouveaux locaux donnent plus d'espace pour les employés, pour l'entreposage et permet aussi une meilleure efficacité de travail par le regroupement de tous les services administratifs puisque cette adresse est devenue la "maison mère" suite à l'ouverture de bureaux dans d'autres régions du Canada.

Enviroair nous confirme avoir l'intention de continuer dans le futur à être un fournisseur professionnel majeur capable de rencontrer les vrais besoins de ses clients en demeurant à leur écoute. ▸

Hewitt dispose d'une vaste gamme d'équipements de contrôle de la température **en location** conçus pour répondre à tous vos besoins.



Toujours disponibles quand et où vous en avez besoin, 24/7

1 888-426-4005

energiealouer.hewitt.ca

Retrouvez-nous sur



Hewitt **CAT**
Service par Excellence

ENE12-17

35^e ANNIVERSAIRE D'ENERTRAK : L'ÉQUATION DU SUCCÈS

 NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

Par Claudia Beaumier

Fidèle à ses valeurs et aspirations, Enertrak peut être fier d'avoir atteint le cap des 35 ans d'existence. À sa tête, on retrouve le fondateur et président, monsieur Sam Trak, qui dirige cette entreprise bien de chez nous depuis 1982. Bien qu'à l'époque tout ne partait que d'une seule adresse basée à Laval, ce distributeur spécialisé en génie climatique compte, à ce jour, six succursales réparties à l'intérieur de cinq provinces différentes.

L'innovation au cœur des priorités

Depuis ses débuts, la motivation première de Sam Trak a toujours été la quête de nouveauté. C'est d'ailleurs le fait d'avoir contribué à l'implantation québécoise des compresseurs et refroidisseurs à vis, en 1982, qui lui a donné la piqure de l'innovation. Bien entendu, être avant-gardiste implique

L'humain au centre d'une équation gagnante

Karine Trak suit les traces de son père et assure dorénavant la relève avec ses partenaires Roger Nasrallah, Directeur, Ventes commerciales, Marc Naccache, Directeur, Développement des affaires et Daniel Giroux, Directeur de la succursale de Québec. « Bien que nous soyons collègues, le sentiment

Trouver la combinaison du succès est propre à chacun. Pour sa part, Sam Trak agit selon le principe où tout le monde doit être gagnant; manufacturiers, distributeurs, consultants, entrepreneurs, consommateurs/clients, etc. « Les gens sont surpris quand on dit ça! Cependant, si c'est toujours les mêmes intervenants qui sont privilégiés, forcément il y aura un joueur qui va sortir de l'équation. Cela aura pour conséquence de créer un déséquilibre dans cette chaîne de collaboration », ajoute-t-il.

La qualité et l'expertise sans compromis

Plusieurs se souviendront que dans les années 1990, les thermopompes avaient bien mauvaise presse. Il va sans dire qu'une foule d'histoires de promesses d'économies farfelues sur ces équipements ont laissé la population craintive. C'est pourquoi il est

primordial pour la compagnie de redonner confiance en livrant des produits de qualité par des techniciens qualifiés. « Même si un produit est haut de gamme, s'il est mal installé, sa fiabilité est réduite à 50 %. C'est pour cette raison que la formation continue est importante », mentionne Karine Trak.



L'équipe de direction d'Enertrak

aussi de prendre certains risques tout en ayant l'humilité et la maturité d'apprendre de ses erreurs. Qu'à cela ne tienne, la persévérance aura toujours été payante pour monsieur Trak. En effet, malgré un certain scepticisme de l'industrie, la première unité murale *Mini-Split* de Mitsubishi Electric fut installée au Canada en 1987, et ce, directement chez Enertrak. Le succès encouru est encore à ce jour l'une des plus grandes fiertés de l'entreprise. Fait intéressant, cette unité est toujours fonctionnelle et bien en vue au nouveau siège social de la compagnie. Celle-ci représente ainsi la preuve concrète, selon monsieur Trak, « qu'il faut être convaincu pour être convaincant et qu'il faut mettre les efforts pour ainsi stimuler et valoriser l'essai de nouveaux produits ». S'ensuivit, à travers les années, l'intégration d'une série de solutions novatrices, dont les systèmes de climatisation « Ultra Low » -40 °C en 1996, les climatiseurs/thermopompes City Multi à débit de réfrigérant variable (VRF) en 1999 et j'en passe, bien sûr.



Le réseau de Concessionnaires Agréées du Québec

d'appartenance et de proximité créé par cet esprit de famille fait en sorte que tous les employés ont à cœur le succès de l'entreprise», affirme justement celle-ci. Cette propension à l'entraide qui règne au sein de



Dans l'ordre: Sam Trak et Karine Trak

l'organisation contribue assurément au bien-être des employés. À dire vrai, près de 60 % de ceux-ci œuvrent chez Enertrak depuis plus de 10 ans.

Cette loyauté, on la retrouve également auprès de partenaires, tel Mitsubishi Electric Canada, avec qui Enertrak a bâti une relation d'affaires s'échelonnant maintenant sur une trentaine d'années. En se choisissant mutuellement, ils réussissent à construire une relation de confiance basée sur la rigueur et la qualité du service offert.

Un programme de formation a donc été monté et bien ficelé afin que les techniciens puissent atteindre les standards d'expertise et de qualité visés. De plus, un système d'accréditation est jumelé à ce programme, assurant ainsi un suivi de leurs connaissances tous les trois ans. En effet, une mise à jour est requise, sans quoi la conservation de l'accréditation et de ses avantages n'est plus valide.

35 ans de passion et d'innovations

Indéniablement, la réussite sourit à cette entreprise québécoise. Consciente de son succès, il a toujours été important pour l'organisation de redonner. C'est pour cette raison qu'elle participe, depuis une quinzaine d'années, à plusieurs œuvres caritatives.

Ceci étant dit, pour continuer à redonner, cette réussite doit s'entretenir. Les mains à la pâte, la curiosité et surtout la proximité des relations sont tous des ingrédients essentiels qui ont, sans contredit, contribué aux 35 ans de passion d'Enertrak. Espérons que cette équation gagnante leur assurera une pérennité tout aussi lumineuse au sein de l'industrie. ▽



**Plus d'options *Hyper-Heat*
Plus de clients satisfaits**



Voici la nouvelle **pompe à chaleur Zuba de Mitsubishi Electric**. Le leader dans l'industrie du chauffage résidentiel offre plus de souplesse que jamais auparavant. Que vous nécessitez une installation avec ou sans conduits, une seule unité ou des solutions multizones, notre gamme améliorée de thermopompes Zuba procure un chauffage puissant à des températures sous zéro grâce à la technologie de pompe à chaleur énergétique. La quiétude et la qualité légendaires dont vous vous attendez de Mitsubishi Electric sont désormais présentées dans une variété de solutions *Hyper-Heat* pour répondre à vos besoins - Voilà la nouvelle Zuba!



ZUBA-CENTRAL

ZUBA-MULTI



Distributeur exclusif
ENERTRAK inc.
1 800 896-0797

NE RENONCEZ PAS À VOTRE DROIT À L'HYPOTHÈQUE LÉGALE SANS LE SAVOIR !

 COLLABORATEURS

Par Me Bruno Marcoux,
avec la collaboration de Me Eloïsa Larochelle

Vous avez sans doute déjà entendu parler de l'hypothèque légale de la construction qui peut être un moyen efficace afin de garantir sa créance. Elle pourrait vous éviter bien des ennuis, notamment dans un cas où l'entrepreneur général ferait faillite ou serait insolvable. Cependant, pour pouvoir en bénéficier, il faut évidemment ne pas renoncer à l'avance à ce droit et, encore moins, sans le savoir.

Bien que l'hypothèque légale de la construction soit un droit prévu dans le *Code civil du Québec*, il n'est pas interdit d'y renoncer à l'avance. En effet, les tribunaux ont reconnu la validité d'une renonciation à l'hypothèque légale lorsque celle-ci est claire et expresse. L'intention de l'intervenant de la construction de renoncer à son droit doit être sans équivoque.

Par exemple, dans l'affaire *Struc-forme inc. c. Axor Construction Canada inc.*¹, Axor Construction demandait la radiation de l'hypothèque légale, invoquant la clause de renonciation aux hypothèques légales contenue dans une annexe au contrat de sous-traitance qui se lisait comme suit :

19. Renonciation aux hypothèques légales

[...] le Sous-traitant renonce expressément par la présente aux hypothèques légales et droits aux hypothèques légales lui résultant ou pouvant lui résulter de son contrat et de la fourniture de services et de matériaux sur lesdits bâtiments, structures, installations, en raison des travaux exécutés et matériaux fournis conformément au contrat, cette renonciation étant consentie en faveur de l'Entrepreneur et du Maître de l'Ouvrage malgré tout défaut de la part de l'Entrepreneur et/ou du Maître de l'Ouvrage et/ou de tout litige pouvant l'opposer à ceux-ci.

La Cour supérieure a jugé que la clause était suffisamment claire et expresse et a ordonné la radiation de l'hypothèque légale, ce que la Cour d'appel a confirmé.

La renonciation a pour effet d'éteindre le droit à l'hypothèque légale et non la créance due par le propriétaire ou par l'entrepreneur. Un sous-traitant impayé pourrait donc s'adresser aux tribunaux pour réclamer sa créance. Cependant, même en ayant gain de cause, dans un cas de faillite ou d'insolvabilité, le sous-traitant se retrouve sans rien pour garantir sa créance. Si l'entreprise n'est plus en activité et n'a plus aucun bien à saisir, le sous-traitant pourrait ne jamais récupérer son argent. Il serait possible de se retourner vers la caution s'il y a un cautionnement pour gages matériaux ou services, mais il n'y en a pas toujours !

Dans notre dernier article, paru dans le *Climapresse* des mois de juillet août, nous avons abordé la clause externe, c'est-à-dire une stipulation figurant dans un document distinct du contrat, mais qui selon une clause de ce contrat est réputée en faire partie intégrante, et donc lier les parties. Nous vous avons indiqué que différentes clauses pouvaient se retrouver dans le *contrat principal* ou dans un document connexe et avoir des conséquences importantes pour le sous-traitant.

C'est précisément le cas d'une de clause de renonciation à l'hypothèque légale. En effet, de plus en plus de donneurs d'ouvrage exigent que l'entrepreneur général renonce à l'hypothèque légale dans le *contrat principal*. Ainsi, puisque le contrat de sous-traitance prévoit parfois que les clauses du *contrat principal* lient le sous-traitant et qu'en cas de conflit, le *contrat principal* a

préséance, l'entrepreneur général pourrait prétendre que la clause contenue dans le *contrat principal* s'applique au sous-traitant et que ce dernier a renoncé à son droit à l'hypothèque légale, et ce, même s'il n'a jamais vu cette clause.

Un moyen d'éviter cela serait de demander une copie du *contrat principal* afin de pouvoir l'analyser. Si l'entrepreneur général refuse de transmettre une copie du contrat principal et que celui-ci ne peut être autrement obtenu, il pourra difficilement être opposé au sous-traitant qui aura pris les moyens nécessaires pour se renseigner sur ses obligations.

À retenir

Comme l'hypothèque légale de la construction peut s'avérer un moyen efficace de garantir sa créance, il serait judicieux pour un sous-traitant d'éviter de renoncer à l'avance à l'exercice de ce droit. Pour être valide, la renonciation doit être claire et expresse. Les clauses de renonciation à l'hypothèque légale que l'on retrouve dans



les contrats du domaine de la construction répondent normalement à ces critères. Il est important de garder à l'esprit que la clause de renonciation à l'hypothèque légale pourrait même être une clause externe. Nous vous réitérons donc qu'il est important de bien lire son contrat ainsi que les documents auxquels celui-ci réfère sans quoi vous pourriez renoncer à un de vos droits, sans même le savoir. ▽

Me Bruno Marcoux - Avocat
BMA Avocats

Avec l'assistance de :
Me Eloïsa Larochelle – Avocate
BMA Avocats

1 2010 QCCA 2264.

SURPLUS D'ARGENT À DISTRIBUER AUX ACTIONNAIRES : VOICI CERTAINES POSSIBILITÉS ET LES IMPACTS FISCAUX RATTACHÉS

 COLLABORATEURS

Par Claude Carrier, CPA

Depuis quelques années, je constate que travailler dans l'industrie de la construction nécessite des remises en question constantes. Nous devons revoir nos frais administratifs, évaluer notre position face à la concurrence, être ingénieux pour trouver de nouvelles techniques d'installation, etc.

Une société faisant de bonnes affaires se retrouve avec des surplus d'argent pouvant être distribués à ses actionnaires. Voici certaines possibilités simples et rapides permettant d'atteindre l'objectif de distribution de fonds.

Remboursement des avances des actionnaires

Si la société doit de l'argent à un actionnaire qui lui a avancé des fonds, elle peut rembourser ces sommes à tout moment, sans impact fiscal pour l'actionnaire.

Dividendes aux actionnaires

Il existe plusieurs types de dividendes pouvant être versés (ou attribués selon des règles fiscales spécifiques) à un actionnaire.

► **Dividende ordinaire**

Ce dividende est généralement payé par une société privée pour la partie de revenu d'entreprise qui est assujettie au taux d'imposition le plus faible, soit pour un revenu imposable de moins de 500 000 \$.

Le montant à inclure dans le revenu est le montant réel du dividende reçu plus une majoration de 17 %. Donc, pour un dividende de 1 000 \$, le montant imposable est de 1 170 \$. Ce dividende donne également droit à un crédit d'impôt (non remboursable) pour dividendes équivalant à 123.10 \$ au fédéral et 82.48 \$ au provincial.

► **Dividende déterminé**

Ce dividende est généralement payé par une société publique ou par une société privée dans le cas où son revenu d'entreprise est assujetti au taux d'imposition le plus élevé (soit 26.9 % pour un revenu imposable de plus de 500 000 \$). Également, il doit avoir été « désigné » à titre de dividende

déterminé par un avis écrit indiquant qu'il s'agit d'un dividende déterminé.

Le montant à inclure dans le revenu est le montant réel du dividende reçu plus une majoration de 38 %. Donc, pour un dividende de 1 000 \$, le montant imposable est de 1 380 \$. Ce dividende donne également droit à un crédit d'impôt (non remboursable) pour dividendes équivalant à 207.27 \$ au fédéral et 164.22 \$ au provincial.

► **Dividende en capital**

Le but du dividende en capital est qu'une société privée puisse distribuer, sans impact fiscal, certains gains qui n'auraient pas été imposables s'ils avaient été reçus directement par l'actionnaire. Ce dividende se cumule dans un compte fiscal (appelé le Compte de Dividende en Capital ou CDC) en additionnant les éléments qui suivent et en y soustrayant le total des dividendes en capital payés antérieurement par la société à ses actionnaires.

- L'excédent cumulatif de la partie non imposable des gains en capital sur la partie non déductible des pertes en capital subies par la société depuis 1971;
- les dividendes en capital reçus d'autres sociétés;
- la partie non imposable des gains provenant de la disposition d'immobilisations admissibles, comme l'achalandage ou des listes de clients;
- le produit d'une police d'assurance vie reçu par la société, moins le coût de base rajusté (coût fiscal) de la police pour la société;
- certaines distributions effectuées par une fiducie et reçues par la société.

Lorsque le solde du CDC est déterminé, la société peut effectuer un choix de verser un dividende en capital jusqu'à concurrence du solde du CDC. Le CDC est non imposable.

► **Dividende réputé suite à un rachat d'actions**

Lors d'un rachat d'actions, une société qui rachète ses actions est réputée avoir payé un dividende égal à l'excédent du montant payé sur le capital versé (montant à l'émission) de ces actions. Ce dividende réputé devient un dividende imposable devant être ajouté au calcul du revenu de l'actionnaire selon les mêmes règles mentionnées pour les dividendes ordinaires et les dividendes déterminés, selon le cas. Si le rachat est planifié pour résulter d'un dividende en capital, alors le dividende est non imposable.



Réduction du capital versé

Lors de l'émission du capital-actions d'une société, il y a une planification à faire afin d'optimiser le capital versé devant être investi. Il se peut que la situation change avec le temps et que le capital versé d'origine s'avère être inutilement trop élevé. Sachez qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, même si depuis plusieurs années, rien n'a été fait afin de bénéficier de cette sortie de fonds libre d'impôt. Une stratégie est possible afin de réduire le capital versé au niveau désiré. Ce montant est non imposable. ▽

Pour de plus amples renseignements : Claude Carrier CPA, CA

(450) 972-1717 poste 215
www.claudecarrier.ca
www.successia.ca



À L'AGENDA 2017

Congés de la construction
et événements à retenir

Action de Grâce

Lundi le 9 octobre

Le jour du Souvenir

Vendredi le 10 novembre

Gala Reconnaissance

Club de Golf le Mirage, Terrebonne
Vendredi le 17 novembre

Assemblée générale annuelle

Mercredi le 29 novembre

Forum réfrigération

Club de golf Métropolitain, Anjou
Mardi le 5 décembre

Vacances d'hiver de la construction

Du 24 décembre 2017 au 8 janvier 2018

MEMBRES DE LA CETAF, PROFITEZ D'AVANTAGES AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES !



PETRO-CANADA

Petro-Canada offre aux membres de la CETAF la possibilité d'acquies la carte SuperPass pour bénéficier d'un rabais de 3 cents/litre sur toutes les qualités d'essence et de carburant diesel achetés à une station-service Petro-Canada.

Réalisez des économies et profitez des nombreux avantages offerts par la carte SuperPass de Petro-Canada:

- ▶ **contrôlez les coûts d'exploitation;**
- ▶ **réalisez des économies de 0,03\$ le litre sur l'essence;**
- ▶ **obtenez 20 % au lave-auto;**
- ▶ **recevez des rapports de ventes personnalisés.**

Pour plus d'informations, consultez la section « Partenaires » du site internet de la CETAF.



Information:
514 735-1131
1 866 402-3823

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

CATÉGORIE ENTREPRENEURS :

Click-air climatisation inc. – dorval
Nouvel air 2001 inc. - salaberry-de-valleyfield
Air innovation inc. – varennes
Centre de ventilation n.c.v. inc. – québec
Le groupe environ-air inc. – québec

CATÉGORIE FOURNISSEURS/FABRICANTS

Aireau qualité contrôle inc.

CATÉGORIE AFFILIÉS

Hydrokleen quebec (9826321 canada inc.)
Desjardins environnement (Desjardins service antiparasitaire inc.)

LA CETAF EST LA SEULE ASSOCIATION REPRÉSENTATIVE EN CLIMATISATION,
RÉFRIGÉRATION, VENTILATION ET AUTOMATISATION DU BÂTIMENT.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUOTIDIEN: LES MEMBRES DE LA CETAF
CONTRIBUENT AU CONFORT ET À LA SANTÉ DE TOUS!

1^{er} janvier 2018 : INTERDICTION DES CLIMATISEURS UTILISANT L'EAU POTABLE À MONTRÉAL.

À compter du 1^{er} janvier 2018, les appareils de climatisation industriels et commerciaux utilisant l'eau potable de la ville de Montréal seront strictement interdits.

Cette nouvelle réglementation fait suite à la mise en œuvre, en 2011, de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), qui vise à mettre fin à la consommation abusive de cette ressource essentielle dans les différentes municipalités de la province.

Besoin d'information supplémentaire ? :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/reglement_RCG_13-011.pdf

WOLSELEY



&



VOUS OFFRENT DE PLUS GRANDES
OPPORTUNITÉS
AVEC LE NOUVEAU DEGRÉ DE CONFORT



Pour découvrir tous les avantages de la gamme de produits Rheem, contactez votre vendeur ou votre succursale Wolseley la plus près.

Le meilleur distributeur de la région

WOLSELEY



Plomberie



CVAC/R



Aqueduc



Industriel

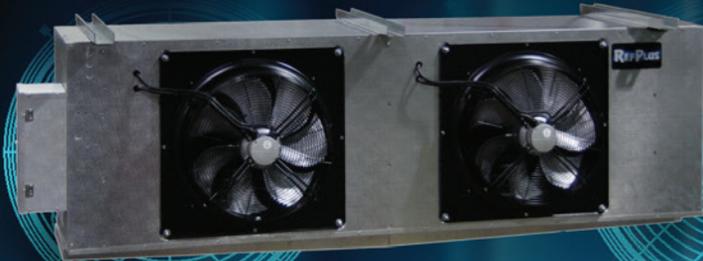
À PROPOS DE NOUS
wolseleyinc.ca

MAGASINEZ EN LIGNE
wolseleyexpress.com

CONNECTÉ OÙ QUE VOUS SOYEZ
Téléchargez l'application mobile
dès aujourd'hui !

REFPLUS®

*Chef de file pour les équipements
de réfrigération sur mesure*



ecoefficent+



450.641.2665
www.refplus.com